

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 115517 700 Fax : 115517844
www.afica-union.org

SA11790

**QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DE L'UNION AFRICAINE
26-30 MAI 2014
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**Thème : *Renforcement de la famille africaine pour un développement
inclusif en Afrique***

NOTE D'ORIENTATION

NOTE D'ORIENTATION

QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'UNION AFRICAINE 26-30 MAI 2014 ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

I. CONTEXTE GENERAL

1. L'Acte constitutif de l'Union africaine en ses articles 14 à 16, crée les Comités techniques spécialisés (CTS), en tant qu'organes techniques importants de l'Union. Les CTS ont été initialement créés en vertu de l'article 25 du traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) et avec la transformation de l'OUA en UA, les CTS ont été conservés par l'Acte constitutif de l'Union africaine. Les CTS sont censés travailler en étroite collaboration avec les différents départements de la Commission pour pouvoir apporter des contributions éclairées dans leurs domaines de spécialisation aux travaux du Conseil exécutif. Les CTS devraient également participer au suivi de l'élaboration et de l'exécution des programmes par l'UA et les CER, au nom du Conseil exécutif.

2. La Conférence de l'Union, par sa Décision Assembly/AU/Dec.227 (XII), adoptée en février 2009, a reconfiguré les CTS. Selon cette reconfiguration, la Conférence des ministres du Développement social fera partie intégrante du CTS sur le développement social, le travail et l'emploi. L'autre composante du CTS est la Commission du travail et des affaires sociales (CATS). L'opérationnalisation des CTS devait commencer en 2013 mais le Conseil exécutif par Décision EX.CL/Dec.701 (XXI) l'a reportée à janvier 2014.

3. Ainsi, la quatrième session qui se tiendra prochainement sera la dernière Conférence des ministres sectoriels du Développement social. En avril 2015, lorsque la dixième session ordinaire de la CTAS aura lieu, les ministres du Travail et les partenaires sociaux se réuniront aux côtés des ministres du Développement social en tant que CTS chargé du développement social, du travail et de l'emploi.

QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'UNION AFRICAINE

4. En janvier 2013, le Conseil exécutif de l'UA, par Décision EX.CL/Dec.750 (XXII), a adopté la Position africaine commune dans la perspective de la vingtième édition de l'Année internationale de la famille en 2014. La quatrième session de la Conférence des ministres du Développement social de l'Union africaine, prévue du 26 au 30 mai 2014, aura ainsi pour thème principal : le renforcement de la famille.

5. La famille est la cellule de base de la société avec de multiples rôles et fonctions, en particulier en Afrique, **où elle occupe une place centrale, unique et indispensable**. Mais la famille est remise en question et se désintègre à cause des

mutations socio-économiques profondes, y compris la désagrégation des modes de vie traditionnels et les énormes changements dus à l'immigration, aux conflits, au changement climatique et aux maladies, en particulier le VIH et le SIDA. Il est indéniable que la structure familiale évolue en Afrique à cause de l'augmentation du nombre **de familles dont les chefs de famille sont des femmes (parfois des grands-mères), des parents célibataires et même des enfants.**

6. C'est également un fait reconnu de tous qu'il y a un chaînon manquant **et que l'accent n'est pas mis sur le rôle de la famille ni sur la nécessité de renforcer ce rôle en vue de la réalisation** des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La réalisation des OMD dépend dans une large mesure de la manière dont la famille est habilitée à remplir ses fonctions primaires. L'éradication de la pauvreté, le plein emploi, le travail décent et l'intégration sociale doivent être au centre des programmes destinés à renforcer la famille. L'Afrique connaît une croissance économique sans précédent mais cette croissance ne profite pas aux familles les plus pauvres et les plus marginalisées, puisqu'il n'y a aucune diminution sensible de la pauvreté des familles. Des interventions directes sont nécessaires au profit des familles pauvres et des groupes marginalisés. Les politiques axées sur la famille qui ciblent la famille en tant que cellule et sa dynamique dans son ensemble, plutôt que les individus, donnent de meilleurs résultats et favorisent le développement inclusif.

7. L'une de ces politiques axées sur la famille est le système de protection sociale. La protection sociale vise à réduire la vulnérabilité et le risque social et économique. Elle a de multiples impacts économiques bénéfiques, renforce le capital humain, rompt le cycle intergénérationnel de la pauvreté et réduit les inégalités croissantes. La création et le renforcement des systèmes de protection sociale sont une grande priorité pour l'Union africaine, en particulier, le système de protection qui préserve de la paupérisation économique et sociale, et élimine la pauvreté extrême et chronique, l'aide humanitaires d'urgence, et les systèmes de transfert de fonds.

8. Depuis plusieurs générations, la famille est source de force pour ses membres, et leur offre un système de sécurité sociale très sophistiqué et des mécanismes de soutien et de conseils, surtout pendant les périodes difficiles où ils ont besoin d'aide, telles que le chômage, la maladie, le deuil et la vieillesseⁱ. La famille est également une source principale de l'éducation des enfants, les rapports sociaux des enfants et les relations réciproques à respecter les prestations de soins entre les membres de la famille, jeunes et plus âgésⁱⁱ.

9. La CAMSD4 sera l'occasion d'examiner dans tous leurs aspects les moyens de renforcer la famille et d'examiner minutieusement deux politiques et instruments importants axés sur la famille, à savoir le système de protection sociale et les enfants, et un projet de protocole relatif aux droits et au bien-être des personnes âgées. Ces deux questions sont liées à la promotion de l'intégration sociale et de la solidarité entre les générations au sein de la famille.

10. Ainsi, la protection et la promotion des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes âgées qui sont la fonction de base de la famille, figurent parmi les priorités de l'Agenda de développement post-2015, et ajouter les familles à ces priorités, serait un grand pas vers l'autonomisation et la réduction des inégalités et contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable¹. Cela est valable également pour l'Agenda 2063, de l'Union africaine et pour l'inclusion de la famille dans son document-cadre.

II. PRINCIPAUX OBJECTIFS

11. Les principaux objectifs de la quatrième session de la Conférence de l'UA des ministres du Développement social (CAMSD4) consisteront à :

- i. Améliorer le bien-être de la famille par la mise en œuvre aux niveaux continental et national, de politiques, de stratégies et de programmes efficaces pour renforcer les capacités de la famille africaine à répondre aux besoins de tous ses membres.
- ii. Définir un programme qui fixera les bases du renforcement et du maintien des systèmes nationaux intégrés de protection sociale en faveur des enfants, dans le cadre de l'Agenda de développement post-2015 en Afrique.
- iii. Valider le projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées en Afrique.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

12. Les résultats attendus de la Conférence sont les suivants :

- i. Identification de politiques, stratégies et programmes efficaces pour le renforcement de la famille ;
- ii. Projet de cadre pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la famille ;
- iii. Adoption du projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées en Afrique;
- iv. Projet de cadre pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019) ;
- v. Agenda pour le renforcement de la protection sociale en faveur des enfants.

IV. FORMAT DE LA RÉUNION

13. La réunion sera organisée en deux phases :

a) Réunion d'experts : 26- 28 mai, 2014

¹ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les préparatifs et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014, Nations Unies, Décembre 2013, p 15

Au cours des deux premiers jours de la Conférence, les experts / représentants des États membres examineront les documents et feront des recommandations appropriées aux ministres, pour examen et adoption

La réunion des experts sera précédée d'une consultation d'experts de l'UA sur la protection sociale les 29 et 30 avril 2014 à Johannesburg (Afrique du Sud). Deux (2) participants des États membres venant du Ministère du Développement social / ou s'occupant des questions des enfants, ainsi que du Ministère des Finances et du Plan, respectivement, seront invités et parrainés par l'Afrique du Sud et les partenaires.

b) Réunion ministérielle : 29 et 30 mai 2014

Les ministres prendront des décisions concernant la voie à suivre après avoir examiné les points de l'ordre du jour ci-après : la famille africaine, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et la promotion de la politique sociale et les initiatives de protection sociale.

Au cours de la réunion ministérielle, il y aura un dialogue ministériel de haut niveau sur la protection sociale en faveur des enfants.

V. ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

14. La Conférence examinera les principaux points suivants:

- i. Document thématique : **«Renforcement de la famille africaine pour un développement inclusif en Afrique »**
- ii. Les enfants et les systèmes de protection sociale : Elaboration de l'Agenda africain
- iii. Projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées en Afrique;
- iv. Rapport de la 1ère réunion du Comité des Sept (7) sur la liquidation des biens/la structure de remplacement du Centre africain de réadaptation (IAR) ;
- v. Rapport sur la dissolution de l'Institut africain de réadaptation (IAR) ;
- vi. Projet de cadre pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019)

- vii. Rapport de synthèse sur le contenu et les résultats des sessions du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, depuis novembre 2012;
- viii. Stratégie pour promouvoir et protéger les droits des enfants handicapés du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant.

VI. Les documents de référence de la conférence seront les suivants:

15. Documents:

- i. Cadre de politique sociale pour l'Afrique ;
- ii. Plan d'action sur la famille en Afrique ;
- iii. Position africaine commune en prévision de la 20e édition de l'Année internationale de la famille, 2014 ;
- iv. Architecture de l'Union africaine sur les personnes handicapées ;
- v. Cadre stratégique et Plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement
- vi. Projet de Protocole relatif aux droits des personnes âgées ;
- vii. Note d'orientation pour la réunion d'experts et le Dialogue ministériel sur la protection sociale à la Conférence des ministres du Développement social de l'Union africaine;
- viii. Rapport de la Réunion des experts sur la protection sociale.

16. La note d'orientation, l'ordre du jour, les programmes de travail, et les documents de la Conférence seront postés sur le site Web de l'UA (www.africa-union.org). D'autres documents pertinents seront distribués au cours de la Conférence.

VII. PARTICIPANTS

17. Participeront à la quatrième session de la Conférence des ministres du Développement social de l'Union africaine, les ministres du Développement social et les experts / représentants des États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales, la Commission de l'UA et les Organes de décision de l'UA, des organismes des Nations Unies, des partenaires au développement, des organisations internationales, régionales et nationales, y compris les Organisations de la société civile s'occupant des questions de développement social, des personnes ressources et des experts indépendants, ainsi que des invités spéciaux.

18. Il est recommandé que les délégations des États membres à la CAMSD4 comporte des conseillers juridiques, étant donné qu'il y aura des discussions exhaustives sur le projet de protocole relatif aux droits des personnes âgées et le projet de protocole relatif aux droits des personnes handicapées ; le projet de protocole relatif aux droits des personnes âgées avait été approuvé par la Commission africaine sur les personnes et les droits de l'homme, et validé par les parties prenantes. Il sera examiné par la CAMSD4 et les ministres de la

Justice de l'UA avant d'être soumis pour adoption finale par la Conférence de l'Union. Les deux projets seront distribués aux États membres avant la CAMSD4.

VIII. QUESTIONS D'ORGANISATION

19. La Commission de l'Union africaine s'occupera de l'envoi des invitations aux Etats membres et de la préparation de tous les documents connexes. Les services de traduction, d'interprétation et de secrétariat, seront assurés par la Commission de l'UA.

IX. RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET AUTRES

20. La Commission de l'UA contribuera le montant prévu au budget pour l'organisation de la Conférence ; un soutien financier et technique sera probablement fourni par des Etats membres et des organisations partenaires pour faciliter la préparation des documents et la participation des représentants des organisations de la société civile, des personnes-ressource et des experts indépendants.

X. PERSONNES A CONTACTER

- i. **Dr. Olawale Maiyegun**
Director
Department of Social Affairs
Addis-Abeba, Ethiopie
Fax: 00-251-115 517844
Tél: 00-251-115-182206
Email: MaiyegunO@africa-union.org

- ii. **Dr Johan Strijdom, Head of division: Social Welfare, Vulnérable Groups, Drug Control and Crime Prevention,**
Department of Social Affairs
Addis-Ababa, Ethiopia
Fax: 00-251-115 517844
Tél: 00-251-115-182217,
Email: STRIJDOMJ@africa-union.org; KesamangL@africa-union.org;
ThunduN@africa-union.org;

ⁱ Mokomane, Z.(2012). Social Protection as a Mechanism for Family Protection in sub-Saharan Africa. *International Journal of Social Welfare*. Doi:10.1111/j.1468-2397.2012.00893.x

ⁱⁱ Blanc, A. C., & Lloyd, C. B. (1994). Women's work & childbearing over the life cycle in Ghana. In: A. Adepoju & C. Oppong (Eds.), *Gender, work & population in sub-Saharan Africa* (pp. 112-131). London: James Currey Ltd.; Mokomane, Z. (2011). *Anti-poverty policies focusing on families: Regional overview: Africa*. Paper presented at the United Nations Expert Group Meeting on Assessing Family Policies: Confronting Family Poverty and Social Exclusion & Ensuring Work-family Balance, 1-3 June 2011, New York.